

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025

Convocation du : 15 mai 2025

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.059

**PERSONNEL COMMUNAL
FESTIVAL BRICOS DU COEUR
TARIFICATION POUR LES AGENTS MUNICIPAUX,
CCAS ET CAISSE DES ÉCOLES**

Autorisation - Approbation

0380

Par délibération DE25.049, la Ville d'Armentières a adopté la tarification dévolue aux Armentériens, dans le cadre du Festival des Bricos du Coeur, qui se déroulera le 7 juin 2025 sur Armentières.

Dans le cadre d'une politique toujours volontariste en matière d'accès à la culture, croisée d'une attention particulière en termes d'accompagnement des agents de la collectivité, Monsieur le Maire a exprimé le souhait de faire bénéficier l'ensemble des agents municipaux de la même tarification que celle proposée aux Armentériens, soit 10€ par place de concert, dans la limite de 2 places par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter le tarif de 10€ par place de concert aux agents municipaux, aux agents du CCAS et de la Caisse des Ecoles d'Armentières, à temps complet, non complet, thérapeutique, et sans condition de domiciliation, à savoir :

- agents statutaires et titulaires, en position d'activité ou de congé parental
- agents contractuels de droit public ou de droit privé

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

